

**RÉSOLUTION N° 399**

**OCTROI DU TITRE DE MEMBRE HONORAIRE  
DU PERSONNEL DE L'INSTITUT**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.434(03), « Candidatures pour l'octroi du titre de membre honoraire du personnel de l'Institut »,

CONSIDÉRANT :

Que M. Javier Esparza Duque a consacré une grande partie de sa vie professionnelle à servir l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, au sein duquel il a occupé des postes importants, avec une compétence, un dévouement et un succès remarquables;

Que M. Javier Esparza Duque satisfait à toutes les exigences établies à l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire » du personnel de l'Institut;

Que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale, le Comité exécutif peut conférer le titre de « membre honoraire » du personnel de l'Institut,

DÉCIDE :

De conférer à M. Javier Esparza Duque le titre de « membre honoraire » du personnel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et prérogatives qui sont associés à celui-ci. Ce titre prendra effet le 14 janvier 2004.